

NOTE SYNTHETIQUE DE  
PRESENTATION DES BUDGETS  
PRIMITIFS 2023 DE LA COMMUNE DE  
SAINT EVARZEC

## Introduction

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note expose les axes principaux du budget primitif de la Commune et de ses budgets annexes

Le budget a été construit sur la base des principes suivants :

- La prudence dans la prévision des recettes
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité sur le long terme ;
- La mise en place d'autorisations de programme suite à l'adoption de la M57
- La mobilisation optimale de financements extérieurs

## I. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

### Présentation synthétique du budget 2023

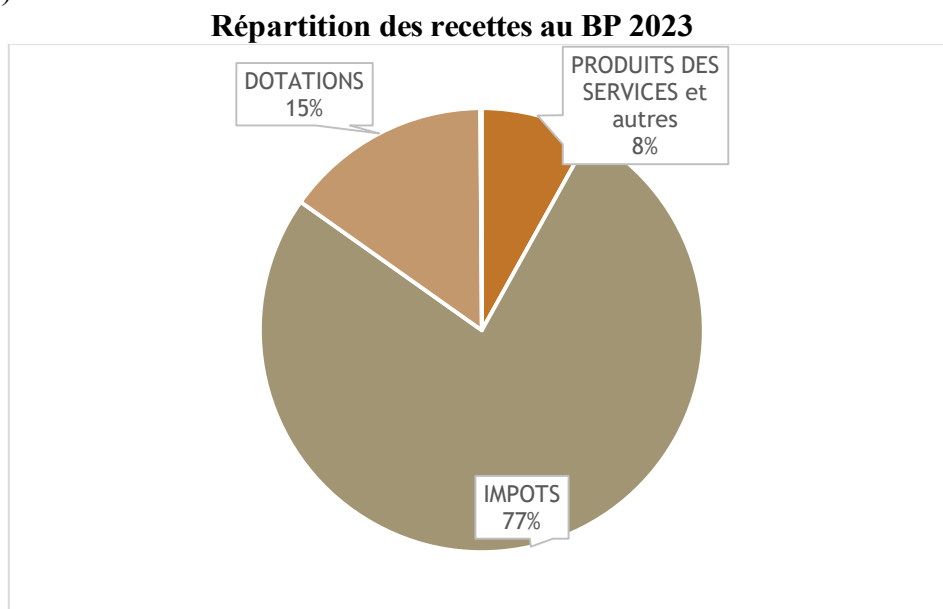
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles (hors frais financiers)	3 027 700	Recettes de gestion courante	3 611 525
Frais financiers	124 400	Produits financiers	10
Amortissements des immobilisations	224 873	Produits exceptionnels	0
Provisions	830	Reprise sur provisions	4 500
Virement à la section investissement	524 370	Excédent antérieur	286 138
<b>Total dépenses :</b>	<b>3 902 173</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>3 902 173</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	1 047 305	Virement de la section de fonctionnement	524 370
Remboursement capital de la dette	404 000	Amortissement des immobilisations	224 873
Autres (	20 916	Autres recettes (FCTVA, TA, subv.)	1 013 500
Déficit antérieur	318 522	Autre (cessions...)	28 000
<b>Total dépenses :</b>	<b>1 790 743</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>1 790 743</b>

Synthèse des grands équilibres (mouvements réels) BP 2023 / BP 2022 / CA 2022 :

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS		BP 2022	CA 2022	BP 2023	VAR BP2023/ CA2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Impôts et taxes	Taxes foncières, droit de mutation, attribution de compensation	2 658 222	2 740 280	2 787 822	
Dotations et participations	Dotation de fonctionnement	521 900	611 300	537 900	
Autres recettes d'exploitation	Atténuation de charges, produits des services, loyers	284 090	321 999	285 803	
Recettes exceptionnelles		0	17 496	4 500	-
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 464 212</b>	<b>3 691 075</b>	<b>3 616 025</b>	<b>+2%</b>
Charges de personnel et frais assimilés	rémunérations, cotisations	1 746 100	1 853 816	1 925 000	
Charges à caractère général (services et fournitures)	Fluide, assurance, entretien terrains, bâtiments, voirie, maintenance, prestations de service	782 770	724 123	779 490	
Autres charges : contingents et subventions	participations obligatoires, élus, FPIC	335 557	301 159	321 210	
Charges exceptionnelles et provisions		20 315	18 396	2 830	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)</b>		<b>2 886 742</b>	<b>2 897 494</b>	<b>3 028 530</b>	<b>+4,5 %</b>
Frais financiers	Intérêts des emprunts	146 000	138 902	124 400	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)</b>		<b>3 032 742</b>	<b>3 036 396</b>	<b>3 152 930</b>	<b>+3,8%</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>		<b>431 470</b>	<b>654 679</b>	<b>463 095</b>	
<b>EPARGNE NETTE</b>					
Remboursement capital de la dette	Remboursement capital de la dette	552 000	549 152	404 000	
<b>EPARGNE NETTE</b>	Epargne brute - remb capital de la dette	<b>- 120 530</b>	<b>105 527</b>	<b>59 095</b>	
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	Immobilisations incorporelles, subventions d'équipement, immobilisations corporelles, immobilisations en cours	960 515	645 705	1 047 305	
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	FCTVA, TA, subventions, cession d'immobilisations, excédents de fonctionnement capitalisés	743 500	539 678	1 770 743	

## A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante (3 616 025€) comprennent 3 sortes de recettes : les impôts et taxes, les dotations et les autres recettes d'exploitation (produits des services et autres recettes).



### 1. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes (2 787 822€) représentent 77% des recettes de fonctionnement et sont constitués principalement des taxes foncières (1 687 000€) et de l'attribution de compensation (1 019 822€). Concernant les impôts fonciers, seule la revalorisation des bases de 7% est prise en compte puisque les taux sont identiques depuis 2021.

Les **contributions directes** sont composées de la taxe sur le foncier bâti (TFPB), de la taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Valeurs des taux : TFPNB 47.33% ; TFB : 33.67%.

Un taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et aux locaux vacants de 14,95% est également voté.

L'attribution de compensation est en diminution afin de tenir compte du transfert des consommations de l'éclairage public.

## 2. Dotations et participations

La dotation globale de fonctionnement ne représente que 16.7% du chapitre des dotations et participations.

<b>Dotations et Participations</b>	<b>En euros</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>VAR BP 2023/ CA 2022</b>
	Dotation globale de fonctionnement	91 026	90 000	
	Participations (CAF, région, Etat)	211 737	131 000	
	Autres : FCTVA et allocation de compensation fiscale	308 538	316 900	
	<b>Total</b>	<b>611 300</b>	<b>537 900</b>	<b>-12%</b>

Il est prévu une érosion des **dotations et participations** en 2023 en lien avec la mise en place de la Convention Territoriale Globale. La commune a perçu en 2022 le reliquat 2021 et le versement du nouveau dispositif versé dorénavant sur l'année d'activité.

Le FCTVA sera en hausse grâce aux dépenses d'entretien des locaux réalisées en 2022.

## 3. Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation (281 803€) se décomposent ainsi :

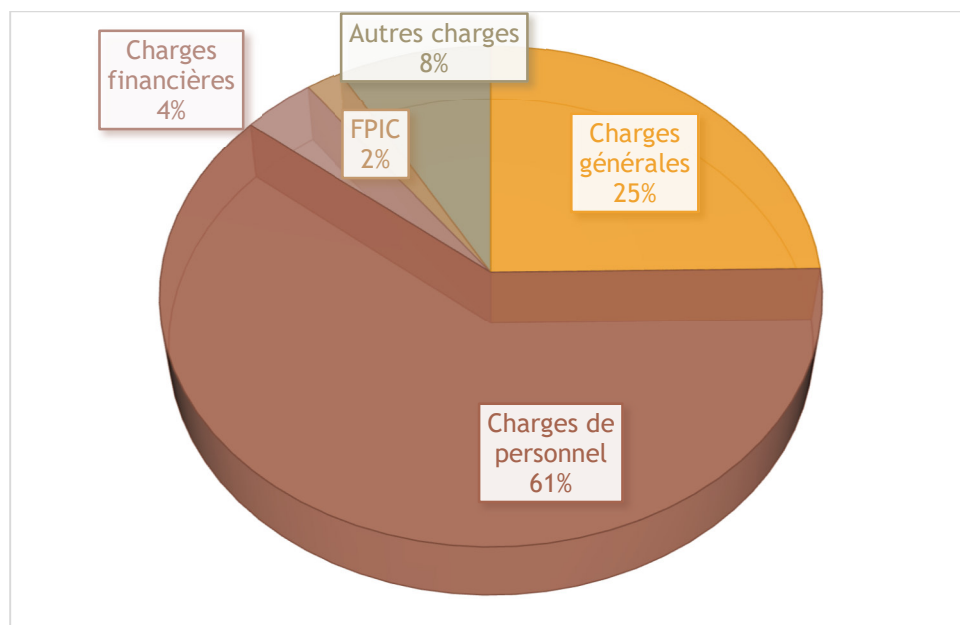
**Les atténuations de charges (21 803€).** Il s'agit des recettes de l'assurance statutaire liées aux arrêts maladie des agents.

**Les produits des services (260 000€)** proviennent de la restauration, des activités périscolaires et dans une moindre mesure du pont bascule. Le passage à la tarification sociale en restauration et la diminution du nombre de repas facturés aboutissent à une prévision très prudente de la perception de ces recettes.

Les prévisions de loyers sont inchangées à 4 000€.

## B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de fonctionnement pour 2023 se répartissent ainsi :



Synthèse des dépenses de fonctionnement :

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS		CA 2022	BP 2023	VAR BP2023/ CA2022
Charges de personnel et frais assimilés	Rémunérations, cotisations sociales,	1 853 816	1 925 000	+4%
Charges à caractère général (services et fournitures)	Frais de fonctionnement courant : fluides, fournitures, prestations de service, assurance	724 123	779 490	+7,64%
Autres charges	subventions, participations, élus	243 574	258 710	+6,2%
Atténuations de produits	FPIC	57 585	62 500	+8,5%
Provisions et dépenses exceptionnelles		18 396	2 830	-
<b>TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)</b>		<b>2 897 494</b>	<b>3 028 530</b>	<b>+4,52%</b>
Frais financiers	charges d'intérêt	138 902	124 400	-10%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)</b>		<b>3 036 396</b>	<b>3 152 930</b>	<b>+3,8%</b>

### 1. Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 61% des dépenses de fonctionnement.

Pour 2023, la croissance des charges de personnel est limitée à 71 000€ par rapport au compte administratif 2022.

Le budget 2023 tient compte des éléments suivants :

- Une augmentation du point d'indice en année pleine
- La volonté de maintenir le recours au service intérim du CDG dans l'enveloppe actuelle
- La revalorisation du régime indemnitaire

### 2. Les charges à caractère général

**Les charges à caractère général** (fonctionnement des services publics) soit 25% des dépenses de fonctionnement atteignent 779 490€.

La hausse des dépenses de ce chapitre s'explique en grande partie par l'augmentation des dépenses énergétiques (+50 000€).

Parmi les dépenses moins récurrentes, il faut noter une mission archivage pour près de 8 000€.

### 3. Les autres charges

Les autres charges de gestion courante (258 710€) représentent 8% des dépenses.

Ces dépenses regroupent principalement :

- La **participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Louis** pour 114 000€
- Les **indemnités et frais annexes des élus dont la formation** pour 96 300€
- Des subventions pour 36 500€ dont celle au CCAS d'un montant de 7 200€



## C. Les dépenses d'investissement

### 1. Les dépenses d'équipement

L'année 2023 voit la mise en place de 4 autorisations de programme selon le détail ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	2023	2024	2025	2026
<b>Maison communale</b>	<b>Maison communale</b>			
CP 2023	400 000 €			
CP 2024		1 000 000 €		
Subvention 2023	210 000 €			
Subvention 2024		350 000 €		
<b>Aménagement du bourg</b>	<b>Aménagement du bourg</b>			
CP 2023	30 000 €			
CP 2024		150 000 €		
<b>Travaux d'amélioration de la performance énergétique</b>	<b>Travaux d'amélioration de la performance énergétique</b>			
CP 2023	20 000 €			
CP 2024		50 000 €		
CP 2025			50 000 €	
CP 2026				50 000 €
<b>Informatique</b>	<b>Informatique</b>			
CP 2023	10 000 €			
CP 2024		10 000 €		
CP 2025			10 000 €	
CP 2026				10 000 €

Les dépenses d'équipement hors AP s'élèveront à €.

En euros	CA 2022	BP 2023
Dépenses d'équipement	631 076	461 900

Les nouvelles opérations 2023 (hors Restes A Réaliser d'un montant de 141 005 €) sont principalement :

- La remise aux normes de l'école maternelle pour 90 000€
- De la voirie : Meil Dreau, des places de stationnement pour 80 000€, des plantations pour 5 000€

- L'achat du presbytère et des travaux pour 85 000€
- De l'enfouissement de réseaux à Mouster C'hoat pour 35 000€
- Le ravalement de Ty ker Coz pour 20 000€
- Des achats de mobilier urbain, pour l'école (6 000€), pour les services techniques (broyeur, radar pédagogique...) pour 11 000€.
- Des achats de terrain pour 35 000€

### 3. La dette

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS	CA 2022	BP 2023
Remboursement capital de la dette	552 000	404 000

### C. Les recettes d'investissement

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS		CA 2022	BP 2023
Dotations et fonds divers	FCTVA+ TA	177 876	146 000
Subventions d'équipement		168 759	267 500
Excédents de fonctionnement capitalisés	Affectation résultat N-1	360 000	600 000
<b>Autofinancement ( prévisionnel)</b>	Amortissement des immo. et virement à la section investissement	<b>107 186</b>	<b>749 243</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors dette)</b>		<b>813 821</b>	<b>1 762 743</b>

## II. Les budgets annexes (BA)

### a) Le budget annexe Commerce relais

	CA 2022	BP 2023
Loyers	5 000	5 000
Autres recettes	595	250
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 595</b>	<b>5 250</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 651</b>	<b>10 123</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 419</b>	<b>23 043</b>

Les recettes de fonctionnement sont basées sur une année pleine de location du commerce. En investissement, il est prévu le changement de la porte d'entrée.